

//) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 62- 460 /PR/SEP/INFO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
titution de la République du Dahomey;

VU le Décret n°111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant
les attributions des membres du Gouvernement et les actes
qui l'ont modifié;

VU le Décret n° 195/PR/CAB. du 30 Avril 1962 ratta-
chant les services du Secrétariat d'Etat chargé de l'In-
formation à la Présidence de la République;

VU le Décret n° 192/PR/INFO. du 10 Juillet 1961 créant
une Agence Dahoméenne de Presse;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur Septime DODDE, Administrateur de 2ème
Cl, 1er Echelon, indice 375 du Cadre National de la République
du Dahomey, est nommé Directeur de l'Agence Dahoméenne de
Presse, en remplacement de Monsieur Jean SAKA appelé à d'autres
fonctions.

ARTICLE 2.- Le Directeur de Cabinet du Président de la Républi-
que est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera enre-
gistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

AMPLIATIONS:

Original	1
PR	15
SGG	4
MINISTRES	13
SEP/INFO	5
MFB/Solde	2
AND	2
CF	2
TRESOR	2
DP	5
INTERESSE	1
RADIO	1
JORD	1



Hubert MAGA